ÉCONOMIES DE COÛTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISION-NEMENT

Cinq possibilités que vous ne pouvez pas vous permettre de rater



Gestion du processus douanier

Économies de coûts dans la chaîne d'approvisionnement

Cinq possibilités que vous ne pouvez pas vous permettre de rater

En matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ce n'est pas toujours ce que vous faites qui vous coûte de l'argent, mais parfois ce que vous omettez de faire, qui affecte vos résultats financiers.

Si vous versez trop de droits à l'avance ou si vous ignorez les avantages des programmes de négociants fiables, votre chaîne d'approvisionnement ne fonctionnera pas aussi efficacement ou économiquement que possible. Voici donc cinq moyens critiques de réaliser des économies pour assurer la rentabilité de votre chaîne d'approvisionnement :

Recouvrement de droits et drawbacks

De nombreuses entreprises paient trop de droits (ou des montants de droits inexacts) sans le savoir. Il y a cependant moyen de récupérer ces montants en présentant une demande de recouvrement de droits. Les dates limites varient en fonction du pays d'importation et des circonstances de la transaction mais, en général, on peut demander le remboursement des paiements de droits excédentaires pour les 12 mois précédents aux États-Unis et les quatre mois précédents au Canada.

Découvrez comment le

recouvrement de droits, les entrepôts de stockage, les programmes de sécurité de la chaîne d'approvisionnement et autres possibilités peuvent donner lieu à d'importantes économies dans votre chaîne d'approvisionnement.



Les drawbacks permettent aux entreprises de demander le remboursement d'un maximum de 99 % des droits versés pour des marchandises importées qui sont exportées dans le même état ou qui sont transformées ou assemblées pour former des produits finis qui seront ensuite exportés. Pour les drawbacks, les délais sont encore plus longs que ceux du recouvrement de droits : pour des marchandises admissibles, la période de réclamation peut remonter jusqu'à trois à cinq années !

Classement tarifaire

Si vos marchandises sont classées correctement, vous bénéficierez non seulement de moins de retards à la frontière, mais peut-être aussi de taux de droits réduits. Il est important d'examiner régulièrement la base de données de vos produits pour vérifier si les classements sont à jour, car le classement tarifaire change et les nouvelles décisions de la douane donnent souvent lieu à des réductions de taux de droits. Un examen régulier vous permettra de payer toujours les taux de droits les plus faibles possible.

Un classement tarifaire exact est également très important pour demander les taux de droits préférentiels en vertu des programmes de libre-échange tels que l'ALENA.



Accords de libre-échange et programmes spéciaux de commerce international

De nombreux accords de libre-échange ont réduit ou éliminé les taux de droits applicables à un grand nombre de marchandises, à condition qu'elles soient conformes à des critères d'origine spécifiques. En examinant le marquage du pays d'origine et en déterminant et vérifiant l'origine de vos produits, vous améliorerez votre conformité et vous serez en position de demander des taux de droits préférentiels beaucoup plus bas; en outre, vous ne devrez pas encourir de frais plus tard pour recouvrer les droits versés à l'avance.

En bénéficiant d'accords de libre-échange et d'autres programmes spéciaux de commerce international – y compris l'accord de libre-échange États-Unis-Australie, l'accord de libre-échange Canada-Chili, l'accord de libre-échange Mexique-Europe et Buy America – vous pourriez obtenir d'importantes économies sur les taux de droits. Vous pourriez aussi bénéficier d'autres possibilités de réduction de droits dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP).

Le recouvrement de droits, le classement tarifaire et les accords de libre-échange peuvent vous aider à réaliser d'importantes économies

Entrepôts de stockage et zones franches

Le programme américain de zones franches offre de nombreuses possibilités d'économies aux importateurs qui participent à la distribution et à la fabrication. Étant donné que des marchandises reçues dans une zone franche ne sont pas considérées comme entrant aux États-Unis, il ne faut pas payer de droits avant qu'elles n'entrent dans le marché américain. Pour des marchandises importées dans une zone franche, où elles sont fabriquées ou transformées puis exportées, l'importateur ne devra pas payer de droits vu que ces marchandises ne sont pas entrées aux États-Unis. Les importateurs qui bénéficient de ce programme évitent ainsi de verser des droits à l'avance et de devoir les récupérer après coup.

Programmes de sécurité de la chaîne d'approvisionnement

La participation à des programmes tels que CustomsTrade Partnership Against Terrorism (C-TPAT) aux ÉtatsUnis ou Partenaires en protection (PEP) au Canada peut
présenter un potentiel d'économies très intéressant. Ces
programmes procurent non seulement des avantages
évidents de réduction des risques, notamment légaux ou
financiers, mais aussi une meilleure prévision de la chaîne
d'approvisionnement, une amélioration de votre réputation
auprès des autorités douanières et un dédouanement
plus rapide de vos marchandises à la frontière. Le dernier
sondage des participants au C-TPAT effectué par le CBP
(Customs and Border Protection) révèle qu'un quart des
participants ont réalisé des économies de coûts à la suite de
leur participation!

Travaillez avec les experts

La gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement pose des défis. Il est toujours préférable d'avoir recours à des professionnels pour naviguer dans les complexités de la conformité réglementaire et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. À long terme, votre entreprise pourrait gagner beaucoup de temps et économiser beaucoup d'argent.

Les experts en douane et en commerce international de Livingston vous offrent divers services qui vous aident à rationaliser vos processus, améliorer votre conformité et minimiser les coûts de votre chaîne d'approvisionnement :

- Évaluations et diagnostics de la conformité
- Gestion des accords de commerce international
- Drawbacks, recouvrements et taxes à la consommation
- Gestion de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement
- Et bien plus.

Contactez-nous pour en savoir plus!

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au 1-800-837-1063

1 U.S. Customs and Border Protection 2011 C-TPAT Cost Benefit Survey

